

ADM Aéroports de Montréal annonce de nouvelles mesures pour le maintien de ses opérations

Montréal, le 4 février 2021 – Alors que les perspectives de reprise des déplacements aériens au niveau international se font de plus en plus sombres et que le nombre de passagers accueillis à YUL Aéroport international Montréal-Trudeau continue d'être en chute libre, ADM Aéroports de Montréal a dû mettre en place de nouvelles mesures exceptionnelles afin d'assurer la poursuite de ses opérations. Les sites aéroportuaires de YUL et YMX Aérocity internationale de Mirabel fournissent des services essentiels à leur communauté et ADM doit continuer d'offrir des installations sûres et sécuritaires à ceux qui ont besoin de voyager et de faciliter le mouvement des marchandises et des biens.

Augmentation des tarifs

Pour l'année 2020 seulement, ADM estime qu'elle aura enregistré un manque à gagner de 300 M\$. Les nouvelles restrictions récemment annoncées, l'émergence de variants de la COVID-19 et le prolongement de la fermeture des frontières vont continuer d'exercer une pression importante sur les résultats financiers de l'année 2021. Ainsi, au cours des dernières semaines, afin d'augmenter et de diversifier ses sources de revenus, ADM a :

- Procédé à une [majoration des frais d'améliorations aéroportuaires](#) (FAA) chargés aux passagers en partance de YUL, à l'instar d'autres autorités aéroportuaires canadiennes. Ceux-ci, employés exclusivement pour financer les projets d'infrastructure essentiels au maintien d'opérations sécuritaires à YUL, sont passés de 30 \$ à 35 \$ le 1^{er} février dernier.
- [Haussé les frais aéronautiques à YUL et à YMX](#) de 2,5%. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier.
- Annoncé un [ajustement de la redevance d'atterrissage](#) pour les vols tout-cargo et a également annoncé un ajustement de la redevance minimale pour tous les vols à YUL. Cette hausse entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain. Des frais équivalant aux FAA d'un montant de 10\$ par siège seront aussi, à compter de la même date, exigés pour tous les vols n'utilisant pas l'aérogare ainsi que pour l'aviation générale à YUL.

Dégradation de la situation financière

Dans les semaines à venir, ADM prévoit initier un processus pour solliciter le consentement des détenteurs de toutes les obligations en circulation afin d'obtenir l'approbation de certaines modifications de l'acte de fiducie principal («l'Acte») régissant les obligations. Les modifications proposées libéreraient ADM de ses obligations de respecter ou de satisfaire à l'exigence de certaines clauses dans l'Acte pour

les années 2021 et 2022. Tout au long de ce processus, ADM sera appuyé par Marchés des capitaux CIBC et Banque Nationale Marchés financiers.

« L'industrie du transport aérien a été lourdement touchée par la chute du nombre de vols enregistrée depuis mars 2020. Bien qu'un important [exercice de rationalisation budgétaire](#) a permis de réduire au strict minimum les dépenses opérationnelles et le budget d'investissement d'ADM pour les années à venir, force est de constater que des mesures plus musclées devaient être mises de l'avant afin de nous permettre d'avoir la flexibilité nécessaire pour poursuivre l'exploitation de nos sites aéroportuaires. ADM se trouve à la croisée des chemins, bien que nous croyons toujours en la résilience de notre industrie. À court terme, nous devons assurer notre survie pour une période encore difficile à déterminer. De plus, nous devons veiller à conserver l'intégrité de nos actifs tout en tentant d'obtenir l'aide nécessaire pour aller de l'avant avec la construction de la station du REM, qui sera bénéfique pour toute la communauté. Bien que ces hausses de tarifs nous seront utiles, elles sont bien loin d'être suffisantes. En temps opportun, nous aurons notamment à former les centaines d'employés dont nous avons dû nous départir en début de crise pour ainsi assurer un service adéquat au moment de la relance. Nous savons que les gouvernements reconnaissent l'impact drastique qu'a la pandémie sur notre industrie, et nous continuons d'espérer que des programmes d'aides seront annoncés sous peu » - Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM Aéroports de Montréal.

À propos d'ADM Aéroports de Montréal

ADM Aéroports de Montréal est l'autorité aéroportuaire du Grand Montréal responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement de YUL Aéroport international Montréal-Trudeau, certifié 4 étoiles selon le « World Airport Star Rating » de Skytrax, et de YMX Aérocity internationale de Mirabel.

-30-

Source :

ADM Aéroports de Montréal
Affaires publiques
514 394-7304 / affaires.publiques@admtl.com